

TABLEAU DES PRESTATIONS ANNEE 2012

REGIME OBLIGATOIRE + COUVERTURE MUTUELLE (dans le cadre du parcours de soins)	
Garantie 3	
CONSULTATION / VISITE	
Généraliste	100%
Spécialiste sauf Psychiatrie	100%
EXAMENS MEDICAUX	
Laboratoire	95%
Radiologie	100%
PHARMACIE	
Vignettes blanches	95%
Vignettes bleues	95%
Vignettes orange	15%
Contraceptif oral non remboursable par la Sécurité Sociale	-
PARAMEDICAL	
Auxiliaires Médicaux	95%
Frais de transport	95%
HOSPITALISATION	
Forfait honoraires chirurgie	
Frais de séjour	100%
Accompagnement 1 enfant de moins de 10 ans	15,25 €
Chambre particulière (3)	27,50 €
Forfait journalier hospitalier	14,00 €
Forfait accouchement	300,00 €
Grossesse médicalement assistée forfait par FIV	-
DENTAIRE	
Soins dentaires	95%
Prothèse dentaire (accord Sécurité Sociale)(1)	170%
Forfait orthodontie annuel	152,50 €
Implant dentaire forfait annuel	-
APPAREILLAGE	
Appareillage	95%
Prothèse capillaire, prothèse de sein	100%
Forfait Acoustique (2)	305,00 €
OPTIQUE	
Optique	95%
Forfait monture + verres simples (2)	160,00 €
Forfait monture + verres complexes ou progressif, lentilles (2)	300,00 €
Forfait chirurgie réfractive/oeil annuel	140,00 €
MEDECINE DOUCE	
Ostéopathie, acupuncture 5 séances X 30€	-
CURE THERMALE	
Frais d'établissement, transport, hébergement	95%
INCAPACITE TEMPORAIRE DE TRAVAIL	
Forfait mensuel	367,50 €
Complément de salaire facultatif par multiple de :	-
PREVENTION	
Amniosynthèse non remboursable par la Sté Sle	-
Densitométrie osseuse pour les femmes de + 50 ans	OUI
Vaccin anti-grippe	OUI
Dépistage des troubles de l'audition + 50 ans	OUI

Pris en charge par la Mutuelle du forfait de 18 € sur les actes médicaux dits "lourds" (décret n° 2006-707 du 19.06.2006)

Toutes ces garanties répondent au cahier des charges des Contrats responsables

La Mutuelle ne prend pas en charge la participation forfaitaire de 1 € et les éventuelles franchises applicables au 01.01.2008.

Caution Immobilière : contrat collectif souscrit auprès de l'Union Mutame : 63 Bd de Strasbourg - 75010 Paris

Assistance aux personnes : contrat collectif souscrit auprès de Ressources Mutuelles Assistance N° AZUR : 0810 812 821

(1) - Plafond annuel 1 200 €

(2) - Forfait annuel en cas de nécessité médicale sur présentation d'un certificat médical circonstancié. A défaut tous les 2 ans

(3) -30 jours par hospitalisation. (hors maison de repos et psychiatrie)